



CGT-DGFiP

SECTION DE SEINE ET MARNE

déclaration liminaire à la CAPL de notation 2011

Monsieur le président,

Cette CAPL de notation 2011 se tient dans le contexte délicat de la finalisation de la fusion impôt/trésor et il faut bien le dire, cette fusion est synonyme de confusion. Comme toute la cohorte des réformes successives auxquelles nous avons dû faire face au fil des années, et bien que nous ne soyons pas département d'expérimentation, tout ce passe comme si on « essuyait les plâtres » en permanence. Un grand sentiment d'improvisation se fait sentir, à travers la multiplication des notes, contre-notes, directives annulées aussitôt, découverte d'effets pervers en fin de parcours, indisponibilités informatiques aussi bien pour les usagers que pour les agents, dues à des travaux de dernières minutes qui conduisent parfois à repousser des dates d'échéances, grandes difficultés à retrouver ses interlocuteurs dans les nouveaux organigrammes etc....

La DGFiP s'inscrit elle-même dans un contexte politique qui, depuis de trop nombreuses années, fait de la chasse à l'emploi public un sport de prédilection, et, comme sa notoriété est grande, et qu'elle se veut exemplaire en la matière, notre administration présente régulièrement au gouvernement un superbe tableau de chasse.

Dans cette course effrénée à l'économie de moyens, qui a des conséquences désastreuses sur la qualité de service et les conditions de travail, que dire des promesses de répartition équitable des gains de productivité réalisés au prix de tous ces sacrifices alors que la valeur du point d'indice est gelé pour la seconde année consécutive et le sera encore l'an prochain dans un contexte de perte de pouvoir d'achat lié au redémarrage de l'inflation.

On pourrait croire alors que, lassés de voir leurs revendications collectives foulées au pied par le pouvoir quand ils se sont si fortement mobilisés en 2010 par exemple pour leurs retraites, les salariés et les fonctionnaires parmi eux se tournent vers le miroir aux alouettes qu'on leur agite sous le nez, d'une rémunération au mérite, basée sur la performance individuelle. Ce serait mal les connaître. Ils savent que la force du Service Public réside dans le fonctionnement solidaire des équipes de travail, animées par la nécessité de rendre au pays le service de qualité dont il a besoin et qui justifie son existence.

La baisse constante, année après année, du nombre d'appels contre la notation, qui peut-être vous réjouit et que vous expliquerez sans doute par l'accroissement de la qualité de celle-ci, est au contraire, pour la CGT le signe d'une lassitude et d'un découragement, auxquels se mêle un sentiment de crainte vis à vis d'une hiérarchie plus pesante et plus pressante que jamais. Il n'est pas fortuit que de nombreux appels sont le fait de militants syndicaux, qui en font, au-delà de leurs cas personnels, un symbole de leur attachement à un système de notation, certes perfectible, mais qui a le mérite d'exister et de bénéficier de garanties visant à y maintenir une part d'objectivité.

La CGT reste particulièrement attachée à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents. Cela doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du Service public rendu et du travail réalisé dans un contexte défini et sans être conditionnée à des objectifs quantitatifs dont l'agent n'a pas la maîtrise.

La CGT Finances Publiques exprime ses craintes de voir ces garanties d'objectivité disparaître dans la mise en œuvre prochaine d'une nouvelle réforme de la notation.

Le nouveau décret du 28 07 2010 applicable au plus tard le 1er janvier 2012, c'est à dire pour la notation 2013 reprend la logique du décret du 17 septembre 2007. Celui-ci instaurait à titre expérimental la suppression de la note chiffrée et n'avait été appliqué ni dans l'ex DGI ni dans l'ex DGCP.

Le décret du 28 juillet 2010 instaure un entretien professionnel, au contenu différent de ceux existants et à la suppression de la note chiffrée. Cependant, Il prévoit la possibilité dans son article 1 de maintenir un système de notation dans les statuts particuliers des corps concernés. L'application de cette mesure a été revendiquée par la CGT Finances Publiques dès les premières réunions de septembre 2010.

Il modifie aussi fortement tout le dispositif des voies de recours et supprime les quotas pour l'attribution des réductions de séjour dans les échelons.

Il changera donc très sensiblement les conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des agents. Dans les réunions qui se tiendront sur ce sujet, la CGT défendra fermement ses conceptions sur la notation.

Elle vous fait part de son opposition à tout système qui tendrait à accroître encore l'aspect individualisé de l'évaluation et de la rémunération des agents, au détriment d'avancées collectives traduisant la dimension solidaire de l'accomplissement des missions de Service Public.